Vendeur(se) Conseil en Magasin

Titre professionnel

En contrat de professionnalisation ou en formation continue

Objectif :

Obtention du Titre Professionnel Vendeur(euse) Conseil en Magasin (Niveau IV), délivré par le Ministère du Travail ou l'un de ses deux Certificats de Compétences Professionnelles.

Description :

Le (la) vendeur(se) conseil en magasin participe à la tenue, à l'animation du rayon et contribue aux résultats de son linéaire ou du point de vente en fonction des objectifs fixés par sa hiérarchie.

Acteur de la satisfaction et de la fidélisation des clients, il (elle) contribue à l'accueil, à la vente afin d'atteindre les résultats économiques du point de vente en appliquant la politique commerciale de l'enseigne.

Contenu de la formation :

L'action se décompose en deux CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) :

1. **Développer sa connaissance des produits et contribuer à l'animation de l'espace de vente :**
   - Assurer une veille sur les produits et services proposés par l'enseigne,
   - Contribuer à la tenue et à l'animation de l'espace de vente,
   - Participer à la gestion des flux marchandises.
2. **Vendre et conseiller le client en magasin :**
   - Mener un entretien de vente de produits et de prestations de services en magasin,
   - Consolider l'acte de vente lors de l'expérience client en magasin,
   - Prendre en compte les objectifs fixés pour organiser sa journée de vente.

Démarches et méthodes pédagogiques :

Le parcours de formation est composé :

- d'une période de face à face pédagogique individualisée comprenant apprentissage théorique, mises en situation professionnelle et travaux pratiques,
- d'une période d'application en entreprise.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, le temps effectif en entreprise représente 75% à 85% de la durée du contrat.

RNCP 13620

Public :

Salariés et demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Public de niveau 4 ou expérience comme Employé(e) Libre Service ou hôte(esse) de caisse désirant s'orienter vers les métiers du commerce en relation clientèle. Flexibilité horaire, horaires décalés, sens du contact.

Modalités de positionnement :

Un entretien de positionnement (durée 1H30) sera effectué avant le démarrage de l'action afin de valider l'inscription à la certification visée.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation continue sera effectuée tout au long du parcours de formation. Un livret de stage est remis à chaque stagiaire. 2 CCP validés par le formateur en cours de formation + examen blanc, questionnaire oral et test écrits. En contrat de Professionnalisation, réalisation d'entretiens tripartites avec l'employeur.

Blocs de compétences :

Validation par bloc possible conformément au RNCP

Liens vers d'autres certifications : **aucun**

Modalités de suivi :

Un suivi tripartite est réalisé lors de la ou des périodes d'application en entreprise.

Validation finale :

Durée 3h00, dont 2h15 devant le jury (15 min d'évaluation sur le DSPP, 1h55 d'épreuve de synthèse, 20 min d'entretien technique et 30 min d'entretien final) le jury est composé de deux évaluateurs professionnels. Aussi, chaque CCP peut être passé individuellement. Le titre complet sera validé après la capitalisation des deux CCP et d'un entretien final avec un jury de professionnels.

Type d'emploi accessible :

Vendeur(se) / vendeur(se) expert (e) / Vendeur(se)-conseil / Vendeur (se) technique Conseiller (ère) de vente

CODE ROME D1214 - Vente en habillement et accessoires de la personne / D1212 - Vente en décoration et équipement du foyer / D1211 - Vente en articles de sport et loisirs /D1209 - Vente de végétaux; D1210 - Vente en animalerie

Office Intercommunal

Vendeur(se) Conseil en Magasin

Durée :
525 heures en centre, 280 heures en entreprise.
Soit un total de 805 heures.
Formation en présentiel.

Coût de la formation :
15€/ heure. Le financement pourra être prélevé sur votre Compte Personnel de formation. En contrat de Professionnalisation ou pour les salariés en formation continue, un abondement peut être versé par l'OPCO de votre employeur.

Frais d'inscription à l'examen :
Néant.

Lieux de formation :
Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin - 52 rue Carnot – 59155 FACHES THUMESNIL
Office Intercommunal - 80 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN

Horaires :
Du lundi au vendredi, de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Conditions d'accessibilité :
Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de sa procédure d'accueil individualisé des personnes en situation de handicap, un entretien avec notre référent TH sera proposé. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires afin de valider l'entrée en formation en garantissant un bon déroulement du parcours, conformément à l'art. D.323-10-1 du Code du Travail.

Délai d'accès :
Un entretien de positionnement est convenu dans les 15 jours suivant la demande du bénéficiaire.
Le délai entre le rendez-vous de positionnement et le début de la prestation dépend essentiellement de la modalité de financement de la formation et des démarches administratives qui en découlent.
Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'aide au financement, (CPF, Pole emploi..), le délai sera dépendant des délais de dépôt de dossier et des dates de commissions des organismes financeurs.
Dans le cadre d'un financement individuel ou par l'employeur, la prestation débute dans un délai de 3 mois*, sous réserve de places disponibles (le nombre de participants étant limité).
*Délai moyen constaté en 2020

Conditions Générales de Vente :
Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Office Intercommunal, rubrique *Nos formations/ConditionsGénéralesdeVente*

+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr

© réalisation Office Intercommunal - 2021

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020